

EXPLICATIF A L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015 A 18H30

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 février 2015

Désignation du secrétaire de la séance

DOSSIER N°1 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET COMPTE DE GESTION – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Document ci-joint – La Commission municipale des finances se réunit le 25 mars 2015

EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation	71 279.23
Recettes d'exploitation	120 372.11
Report excédent 2013	172 711.95
Soit un résultat de 221 804.83	

INVESTISSEMENT

Dépenses	222 050.60	
Recettes	433 062.14	
Excédent reporté 2013	21 585.27	soit un excédent de 232 596.81

Restes à réaliser en dépenses	469 826.78
Restes à réaliser en recettes	46 897.51
Soit un besoin de financement global de 190 332.46	

Le Maire sort de la salle pour voter le Compte Administratif car il en est l'ordonnateur :

VOTE

Compte de Gestion

VOTE

DOSSIER N°2 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT - RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Le résultat 2014 s'élève à 221 804.83

Considérant le besoin de financement de 190 332.46, proposition d'affecter le résultat comme suit :

1068 – excédents capitalisés	190 332.46
002 – excédent reporté	31 472.37

DOSSIER N°3 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Voir document ci-joint – La commission municipale des finances se réunit le 25 mars 2015

Le budget primitif 2014 de l'EAU s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation	164 588.20
------------------------	------------

Section d'investissement 797 422.87

DOSSIER N°4 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF 2043 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT ET COMPTE DE GESTION – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Voir document ci-joint - La commission municipale s'est réunie le 25 mars 2015

EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation	139 812.57
Recettes d'exploitation	178 606.95
Report excédent 2013	119 674.77
Soit résultat de + 158 469.15	

INVESTISSEMENT

Dépenses	400 913.63
Recettes	599 077.12
Report excédent 2013	140 733.66 soit un excédent de 298 897.15
Restes à réaliser en dépenses	784 905.56
Restes à réaliser en recettes	86 847.33 soit un besoin de financement de 399 161.08

Le Maire sort de la salle pour voter le Compte Administratif car il en est l'ordonnateur :

VOTE

Compte de Gestion

VOTE

DOSSIER N°5 – FINANCES – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT - RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Le résultat 2014 s'élève à 158 469.15

Considérant le besoin de financement de 399 161.08, le résultat est obligatoirement affecté au 1068 :

1068 – excédents capitalisés	158 469.15
002 – excédent reporté	0

DOSSIER N°6 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Voir document ci-joint. La commission municipale des finances se réunit le 25 mars 2015

le budget primitif 2015 de l'Assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section d'exploitation	174 205.11
Section d'investissement	1 273 188.62

DOSSIER N°7 – FINANCES – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Voir document ci-joint - La commission municipale se réunit le 23 mars 2015

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 4 730 169.35 €
Recettes : 5 395 894.73
Excédent 2014 : 665 725.38
Report d'excédent net 2013 : 816 670.25
Soit un résultat de + 1 482 395.63

INVESTISSEMENT

Dépenses 2014 1 830 313.95
Déficit 2013 422 842.36
Recettes 2014 2 518 376.06 soit un excédent d'investissement de 265 219.75

Restes à réaliser en dépenses 1 133 716.00
Restes à réaliser en recettes 187 146.15 soit – 946 569.85 €

Soit un besoin de financement de 681 350.10

Le Maire sort de la salle pour voter le Compte Administratif car il en est l'ordonnateur :

VOTE

Compte de Gestion

VOTE

DOSSIER N°8 – FINANCES –VOTE DU RESULTAT 2014 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Après avoir voté le Compte Administratif 2014 du Budget général et son résultat de 1 482 395.63€,
Considérant le besoin de financement de ce budget de 681 350.10 €,

Proposition d'affectation :

. 1068 – Excédents capitalisés	681 350.10
. 002 – excédent reporté	801 045.53

DOSSIER N°9 – FINANCES – IMPOTS LOCAUX 2015 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

La commission municipale se réunit le 23 mars 2015. Maintien des taux des trois taxes locales selon les données suivantes :

TAXE D'HABITATION

. Bases provisoires : 6 320 000 soit une augmentation de 2 % par rapport à 2014
Taux 2014 = 12.2 Taux 2015 proposé = 12.2
Produit attendu = 771 040 €

FONCIER BATI

Bases provisoires : 5 886 000 soit une augmentation de 2.9 % par rapport à 2014
Taux 2014 = 16 Taux 2015 proposé = 16
Produit attendu = 941 760 €

FONCIER NON BATI

Bases provisoires : 168 800 soit une diminution de 0.15 % par rapport à 2014

Taux 2014 = 78.20

Taux 2015 proposé = 78.20

Produit attendu = 132 002 €

TOTAL DU PRODUIT ATTENDU = 1 844 802 € soit +2.3 % par rapport à 2014

DOSSIER N°10 – FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2015 DU BUDGET GENERAL – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Voir document ci-joint. La commission municipale se réunit le 23 mars 2015.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitres et opérations en investissement.

le Budget Primitif 2015 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement	6 171 074.93	€
Section d'investissement	3 960 320.18	€

DOSSIER N°11 - TRAVAUX – MARCHE DE RESTAURATION DE LA COLLEGIALE – AVENANTS – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

La Commission d'appel d'offres se réunit le jeudi 26 mars à 17h30.

Pour les lots N°3, 4 et 6, la Commission d'appel d'offres s'est réunie car les avenants dépassent les +5% et il convient d'accepter par délibération ces nouveaux montants même si globalement, le marché est moindre :

	Mt initial	Avenant	Nveau Mt	
Lot1	353 969,56 € HT	3 039,74 € HT	357 009,30 € HT	0,86 %
Lot2	166 623,33 € HT	-19 122,36 € HT	147 500,97 € HT	-11,48 %
Lot3	18 104,70 € HT	7 450,00 € HT	25 554,70 € HT	41,15 %
Lot4	20 180,00 € HT	2 470,00 € HT	22 650,00 € HT	12,24 %
Lot5	3 942,00 € HT	-1 200,00 € HT	2 742,00 € HT	-30,44 %
Lot6	15 192,00 € HT	1 025,00 € HT	16 217,00 € HT	6,75 %
	578 011,59 € HT	-6 337,62 € HT	571 673,97 € HT	-1,10 €

DOSSIER N°12 - EAU – MARCHE DE SECTORISATION – AVENANTS – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Le marché initial pour les travaux de sectorisation, avec l'entreprise CISE TP, est de 34 910.00€ H.T

L'avenant a plusieurs objets :

- Forfait intervention sur conduite amiante ciment – 400€ H.T / intervention, au total 17 vanes ont été posées (ou vont l'être) sur l'amiante soit une + valeur de 6 800.00 €
- Fourniture et pose d'un regard au réservoir de la Plaine – prestation non prévue initialement – montant de 1 300.00 € H .T
- 1 vanne supplémentaire a été posée (n°38), initialement il était prévu 20 vanes, 21 ont été posées, des modifications de diamètre sont également effectifs, suivant les prix du BPU, il a été posé 3 vanes en Ø60mm, 7 vanes en Ø100mm, 2 vanes en Ø125, 6 vanes en Ø150mm et 3 vanes en Ø200mm, pour un montant total de 21 780 € H.T au lieu des 20 260 € H .T initialement prévus, soit une + valeur de 1 520.00 €

Le montant total de l'avenant sera de : 9 620.00 € H.T qui correspond à une augmentation de + 27.6 % par rapport au marché.

La Commission d'appel d'offres se réunit le jeudi 26 mars à 17h30 car l'avenant dépasse les +5% et il convient d'accepter par délibération ce nouveau montant

DOSSIER N°13 - ELECTRICITE – MODIFICATION DES STATUTS DU SMEG – RAPPORTEUR : Hervé FARDET

Nouveaux statuts ci-joints pour tenir compte d'une part des compétences transférées des anciens syndicats primaires et, d'autre part, pour élargir le service rendu aux adhérents et compléter les dispositions relatives à la gouvernance du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard.

Avis les collectivités membres.

DOSSIER N°14 - FONCIER – VENTE D'UN TERRAIN A LA CCRG – CORRECTION – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Par délibération du 20 novembre 2014, la subdivision de la parcelle AZ N°1713 n'était pas finalisée et il convient d'écrire le numéro de la parcelle de 2000m2 à vendre à la Communauté de Communes pour la construction du pôle petite enfance, AZ N°1796.

DOSSIER N°15 - SPORT – COMPLEXE SPORTIF REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014 – RAPPORTEUR : Henri ROUSSILLON

VU la délibération municipale en date du 5 Octobre 1976, approuvée le 1° Décembre 1976, autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions à passer avec le Syndicat Intercommunal, afin de fixer la participation de ce dernier aux dépenses de fonctionnement du Complexe Sportif,

La répartition des dépenses de fonctionnement entre la Commune et le collège doit se faire au prorata du nombre d'heures d'utilisation, à savoir en 2014 :

C.E.S. : 1466 ASSOCIATIONS SPORTIVES : 1691 TOTAL : 3157

Etant donné que le montant des frais de fonctionnement pour 2014 s'élève à 107 375.61 €, *le montant de la participation du Syndicat du Collège pour 2014 est fixé à :*

$$\frac{107\,375.61\,€ \times 1466}{3157} = 49\,861.46\,€$$

Donc à la charge de la commune pour 2014, la différence, soit 57 514.15€

Le Conseil Municipal, ayant oui l'exposé
Et après en avoir délibéré

DIT que le Syndicat se libérera des sommes dues pour l'exercice 2014 de la façon suivante :
somme à valoir basée 50 % de la dépenses 201 + solde exercice 2013, moins subvention du Conseil Général :

$$49\,861.461 \times \frac{50}{100} = 24\,930.73 + 24\,590.81 - 3\,965 = 45\,556.54\,€$$

DOSSIER N°16 - RESSOURCES HUMAINES – MANDAT AU CDG POUR CONSULTATION ASSURANCE STATUTAIRE – RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Considérant que dans le respect tant du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de Gestion du Gard doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Le Contrat en cours avec GRAS/SAVOYE arrive à son terme au 31.12.2015 ; il convient de refaire une consultation pour un contrat de 4 ans.

La Commune de Roquemaure charge le Centre de Gestion du Gard de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel, auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la possibilité d'y adhérer.

Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL :
Décès, Accident de Service, Maladie Professionnelle, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/Longue Durée, Maternité.

- Agents IRCANTEC, de droit public :
Accident du travail, Maladie Professionnelle, Maladie Grave, Maternité, Maladie Ordinaire.

Il devra également avoir les caractéristiques suivantes :

-> Durée du marché : 4 ans, dont une première durée ferme de 3 ans, reconductible pour 1 an.

-> Régime de contrat : capitalisation.

La collectivité garde la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en terme de primes que de conditions de garantie et d'exclusion.

DOSSIER N°17 – FINANCES – PRODUITS IRRECOUVRABLES – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

La trésorerie nous déclare plusieurs titres de recettes non recouvrables pour les jardins familiaux, la cantine et une taxe de publicité extérieure pour un montant total de 1076.25 €. Après vérification, il s'agit de personnes parties de la commune, on retrouvées ou insolubles. Il convient d'accepter d'annuler ces recettes 2013 et 2014 par un mandat au compte 6541.

DOSSIER N°18 – PATRIMOINE – RESTAURATION DU TABLEAU DE LA COLLEGIALE « GUERISON » COMPLEMENT – RAPPORTEUR : Franca DI SALVO

Par délibération du 26 juin 2013, les travaux de restauration de deux tableaux de la Collégiale « Saint Joseph et l'enfant Jésus entourés d'angelots » et « Guérison d'un malade par un Saint avec intervention de la Vierge » ont été approuvés par la DRAC et Monsieur BERNARD, Conservateur des antiquités et objets d'art du Gard. La dépense était respectivement de 12896^e HT par ARCAD de Morières (84) et 13 894 € HT par l'atelier MATSUNAGA d'Avignon.

Les restaurations sont en cours mais un devis complémentaire pour le tableau « La Guérison » est proposé en raison d'un travail de dégagement plus important que prévu et du remplacement complet du cadre en bois car l'ancien récupéré n'était pas d'origine : + 2448 € HT.

La DRAC est favorable pour compléter le plan de financement à 50%, sachant que le Conseil Général a refusé la subvention de 20% sollicitée, le règlement départemental en matière de monuments historiques excluant le financement des biens meubles.

Nouveau plan de financement :

DRAC	13 395 + 1224
Part communale	13 395 + 1224 soit un total de 29238€ HT

DOSSIER N°19 – SECURITE – ACHAT GILETS PARE-BALLES ET PISTOLET – DEMANDE DE SUBVENTION
– RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Dans l'attente de la parution des textes officiels, la Préfecture du Gard nous informe qu'il est possible d'obtenir une subvention de l'Etat pour l'achat de gilets pare-balles sur la base de 50% de la dépense sans dépasser 250€ par gilet. Il est donc proposé de solliciter l'Etat pour l'achat de 5 gilets pare-balles, la commande s'élève à 634.20^e HT par gilet soit :

5 gilets X 250€ = 1250€

A priori, il en est de même pour un premier armement ce qui est le cas pour un des agents de PM recruté récemment :

Achat d'un pistolet : 705€ HT

DOSSIER N°20 - MARCHES PUBLICS – PRINCIPE DU GROUPEMENT DE COMMANDES –
RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR

Dans le même cadre que la délibération prise le 20 novembre 2014 concernant un groupement de commandes pour les produits d'entretien, il est proposé une nouvelle convention avec la commune de Villeneuve et le SIVU de restauration scolaire, pour les produits spécifiques des services de restauration collective et cantines satellites. Le SIVU sera coordonnateur du groupement.

A l'issue d'un recensement des besoins selon le périmètre défini préalablement, un cahier des charges est établi par la collectivité porteuse désignée par le groupement qui en assure la coordination, indiquant des mini maxi pour chaque collectivité. La consultation est commune et permet ensuite à chaque collectivité d'exécuter son marché à bons de commandes comme elle veut. Libre à chaque commune ensuite de sortir du groupement quand elle le souhaite.

DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE

. N°2015_018 du 25 février 2015 visée en préfecture le 27 : Tarifs du Minibus aux associations ; caution de 1000€ par la régie des prêts aux ateliers pour les prêts ponctuels sinon encaissement du montant de la caution si prêt à l'année et rappel du versement d'une franchise de 200€ si détérioration et 75€ si le véhicule est rendu sale.

. N°2015_019 du

. N°2015_020 du 6 mars 2015 visée le 10 mars : contrat d'engagement avec AC PROD d'Avignon pour les animations des 13 et 14 mars pour ROQUEMAURE2RIRE pour un montant de 17000€ HT déduction de la vente des billets d'entrée (18€/soir et 30€/2 soirs ; FNAC 15 €/soir et 25€/2 soirs)

- . N°2015_021 du 10 mars visée le 12 : conférence « invitation à la musique » du 19 juin par Hervé DEROEUX de La Ciotat pour 225€
- . N°2015_022 du 10 mars visée le 12 : Indemnisation de la SMACL pour frais d'avocat dans le référé du Permis d'Aménager N°002 de 2013 soit 3012€
- . N°2015_023 du 12 mars visée le jour même : Préfecture c/Mairie pour le Permis de construire N°8 de 2014 au TA de Nîmes (référé suspension et annulation) choix de l'avocat, Me LEMOINE
- .N°2015_024 du 16 mars visée le 16 : indemnisation de GROUPAMA pour éclairage public endommagé de 1102.48€ dans l'attente de l'indemnisation totale du tiers identifié
- . N°2015_025 du 16 mars visée le jour-même : travaux de réhabilitation des plages de la piscine confiée à RIDOLFI Frères de Fontvieille (13) pour 74 834€ HT

QUESTIONS DIVERSES